

MILIEUX



Tourbière et forêt de conifères (© EPTB Vienne)



Prairie humide(© EPTB Vienne)



Jussies (© EPTB Vienne)

M1. Généralités

M1.1. Carte des milieux naturels

✓ Commentaire général :

Cette carte est réalisée à partir de CORINE Land Cover. Il s'agit d'une base de données géographiques issue d'un programme européen et réalisée par interprétation d'images satellitaires. Ce référentiel permet ainsi la description de l'occupation du sol à moyenne échelle à travers une nomenclature standard hiérarchisée.

5 grands types d'occupation du sol sont ainsi différenciés :

- territoires artificialisés,
- territoires agricoles,
- forêts et milieux semi-naturels,
- zones humides,
- surfaces en eau.

Cette carte permet ainsi de caractériser de manière générale la répartition des milieux dits naturels.

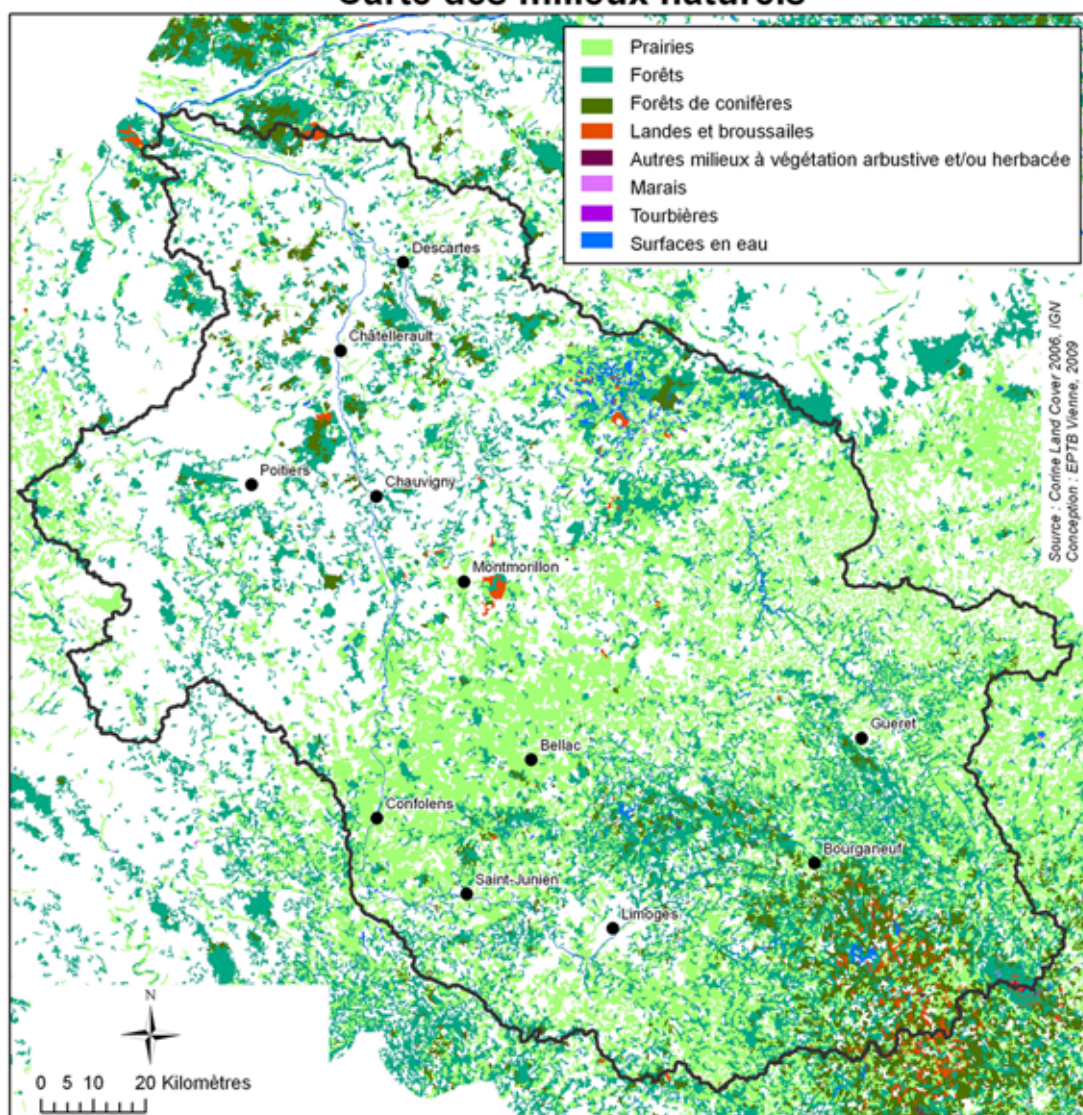
✓ Base de données ou structure en charge : Corine Land Cover (IFEN).

✓ Caractéristiques du bassin :

De façon générale, sur le bassin amont, les espaces naturels sont fortement représentés (landes sèches, tourbières, prairies humides...). Les forêts, en extension, sont essentiellement d'origine anthropique (conifères).

Le bassin médian est caractérisé par la part importante de prairies en liaison avec l'activité d'élevage et le bassin aval voit réapparaître les forêts entrecoupées d'une majorité de parcelles cultivées.

Carte des milieux naturels



M2. Écologie et Biodiversité

M2.1. Remontée des migrateurs

✓ **Commentaire général :**

Historiquement, la Vienne constitue un axe privilégié pour l'accomplissement du cycle migratoire des poissons amphihalins. Or, c'est à partir du 18^{ème} siècle et jusqu'au début du 20^{ème} siècle que le déclin des migrateurs s'est opéré sur la Vienne en raison principalement de la construction d'ouvrages faisant obstacle à la migration.

Dans le contexte actuel de responsabilisation croissante vis à vis de l'érosion de la biodiversité traduit notamment par une législation renforcée, la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs constitue un enjeu majeur.

Ces évolutions favorables ne sont pas étrangères au bassin de la Vienne dont les aménagements récents et prochains convergent en faveur d'un repositionnement de ce territoire vis à vis des migrateurs.

✓ **Base de données ou structure en charge :**

Syndicat de rivière, AELB, LOGRAMI, ONEMA.

✓ **Caractéristiques du bassin :**

Le barrage de Châtellerault est situé sur la Vienne à 271 km de l'estuaire. Il est propriété d'EDF et sert actuellement pour la production d'hydroélectricité. Les **résultats des comptages des migrateurs au niveau de Châtellerault** depuis son équipement en 2004, confirment les **potentialités du retour des migrateurs sur le bassin de la Vienne**, en particulier avec les résultats favorables de 2007 concernant l'Alose et en 2008 concernant la Lamproie marine. L'année 2010, marque une légère augmentation de passages de migrateurs par rapport à l'année 2009 qui présentait une forte diminution d'Aloses, d'Anguilles et de Lamproies.

Châtellerault (Vienne)							
Espèces	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Alose	5 889	4 951	3 487	9 537	1 889	718	811
Anguille	3 434	1 105	2 682	4 701	700	763	1 254
Lamproie marine	23 620	8 333	21 111	41 655	49 174	15 939	18 323
Truite de mer	8	12	2	4	5	3	3
Saumon atlantique	2	4	11	9	10	9	6

Le barrage de Descartes se situe sur la Creuse à 11 km de la confluence avec la Vienne. Depuis l'arasement du barrage de Maisons Rouges c'est le premier obstacle à la mer sur la Creuse. La construction d'une nouvelle passe à poissons (2006) couplée à une station de vidéo-comptage permet de contrôler l'ensemble des poissons qui colonisent le bassin.

Descartes (Creuse)				
Espèces	2007	2008	2009	2010
Alose	9 050	1 719	306	509
Anguille	40	262	24	17
Lamproie marine	51 230	32 154	15 220	16 901
Truite de mer	4	5	1	7
Saumon atlantique	60	50	52	22

Le barrage de Châteauponsac est situé sur la rivière Gartempe.

La fiabilité des résultats n'est pas avérée sur cette station de comptage. Une réflexion est en cours pour améliorer son fonctionnement.

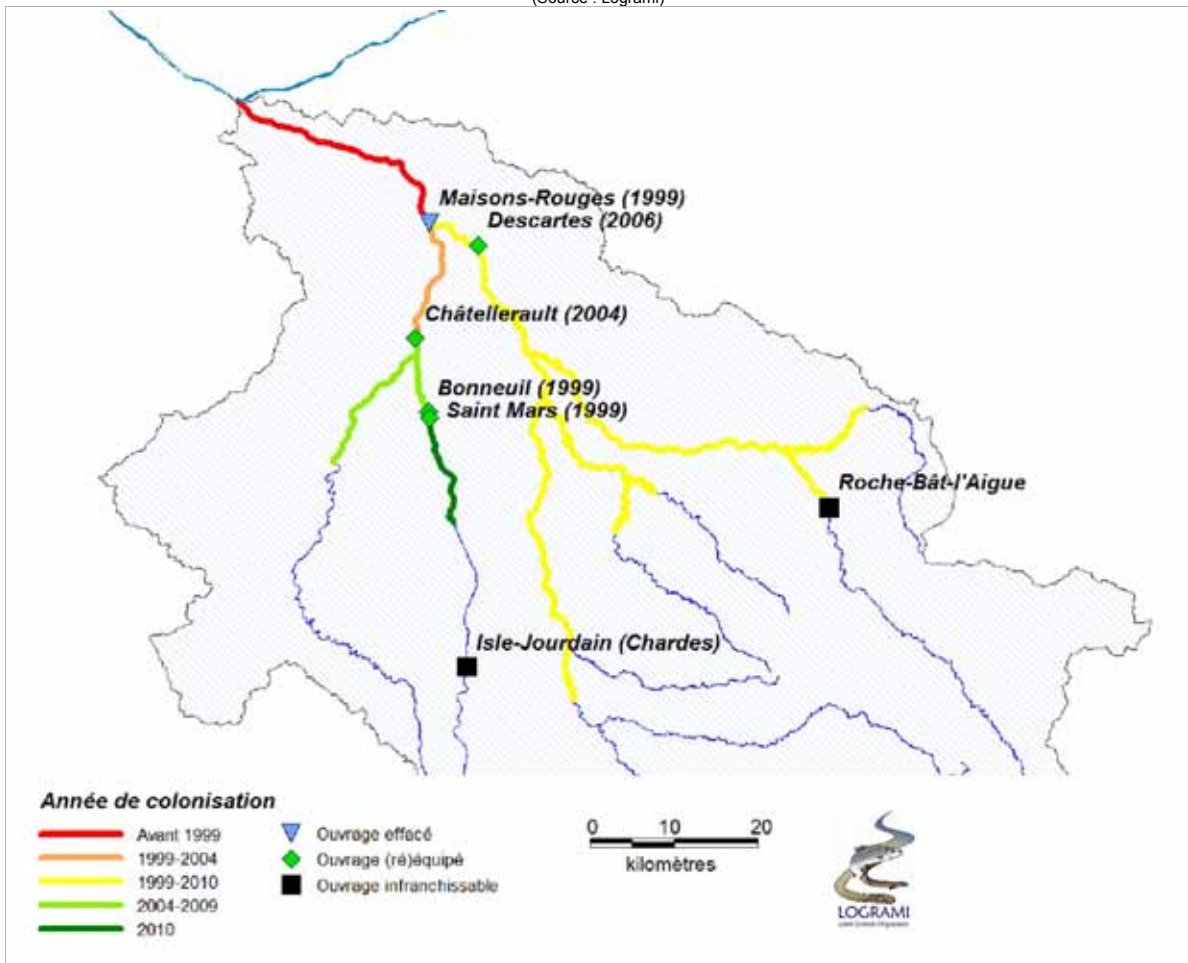
Châteauponsac (Gartempe)							
Espèces	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Passages de gros poissons Considérés à ce niveau de l'axe comme étant des saumons	57	8	10	6	4	0	0

La régression générale des effectifs des espèces suivies, observée en 2009, ne s'est globalement pas poursuivie en 2010 même si les effectifs demeurent réduits en comparaison au milieu des années 2000.

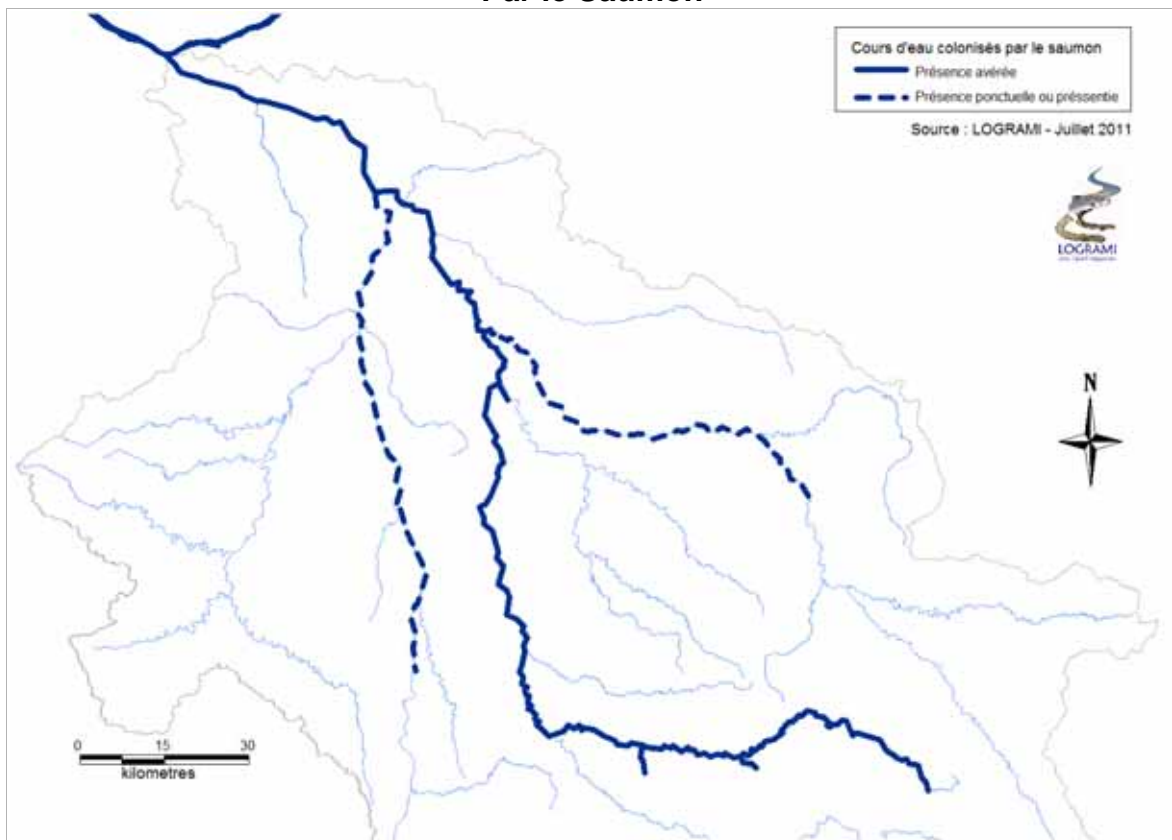
Source : LOGRAMI <http://www.logrami.fr/node/11>

Évolution de la colonisation du bassin de la Vienne par les poissons migrateurs

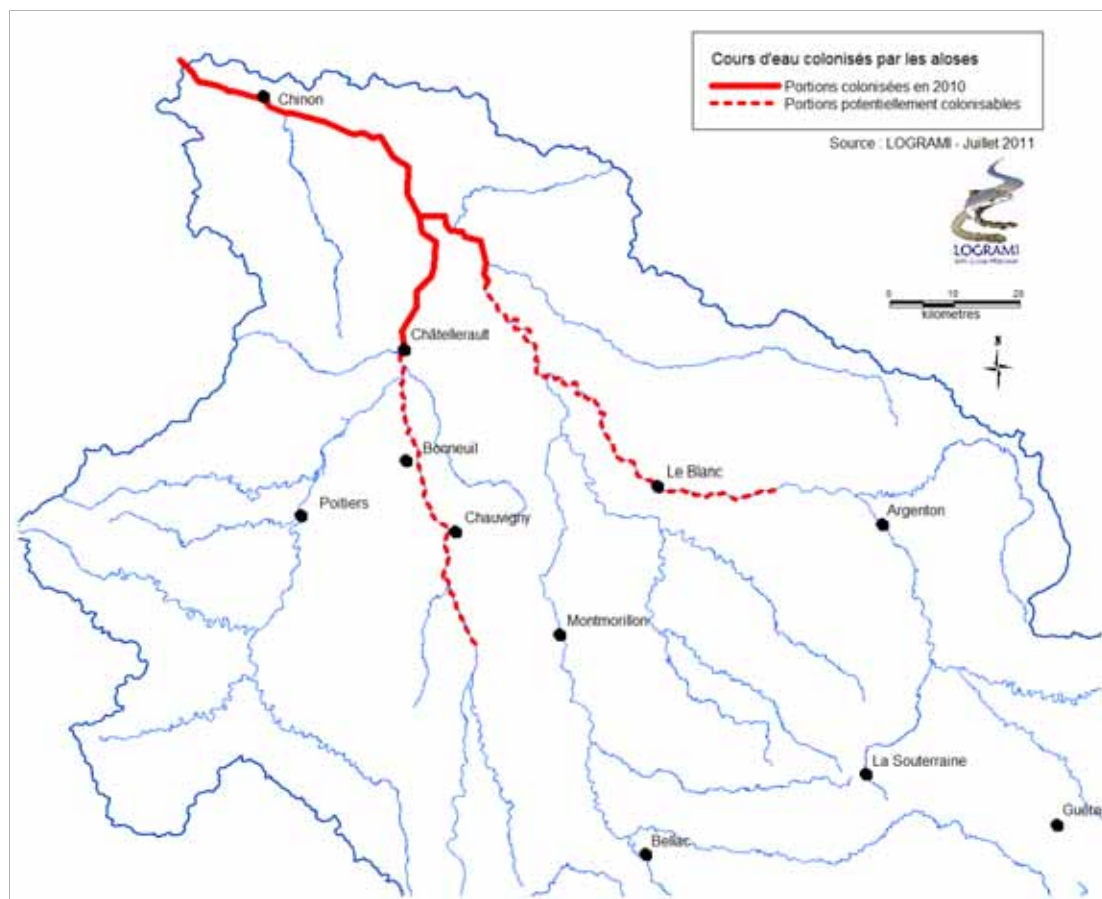
(Source : Logrami)



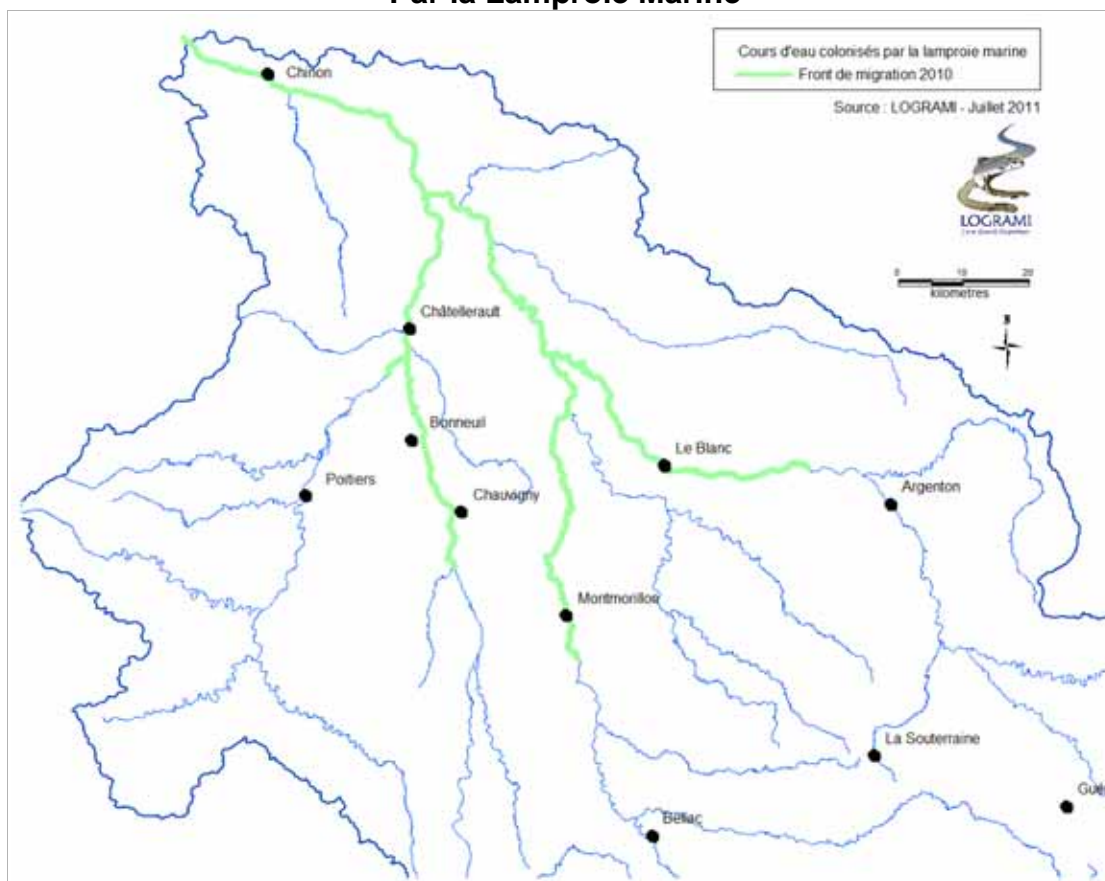
Par le Saumon



Par la Grande Alose



Par la Lamproie Marine



M2. Écologie et Biodiversité

M2.2. Espèces animales envahissantes

✓ Commentaire général :

Les espèces animales, fréquemment rencontrées sur le bassin de la Vienne sont les ragondins (espèce nuisible) et les écrevisses américaines. Il convient également de citer, comme espèce animale envahissante autochtone, le grand cormoran, très présent sur le bassin. A cet effet, des arrêtés préfectoraux et l'arrêté interministériel du 25 Août 2003 fixent les périodes autorisées de tir et les quotas de cormorans par département.

Le principal problème posé par les espèces envahissantes est une atteinte directe à la biodiversité. En effet, de nombreuses espèces envahissantes sont très compétitives et ont tendance à évincer les plantes et animaux indigènes, soit par prédation directe, soit en leur transmettant des parasites ou des maladies, soit, enfin, en les privant totalement du milieu qui leur est indispensable (oxygène, lumière, nourriture, habitats privilégiés...).

✓ Bases de données, structures en charge : FREDON, FDGDON...

✓ Caractéristiques du bassin :

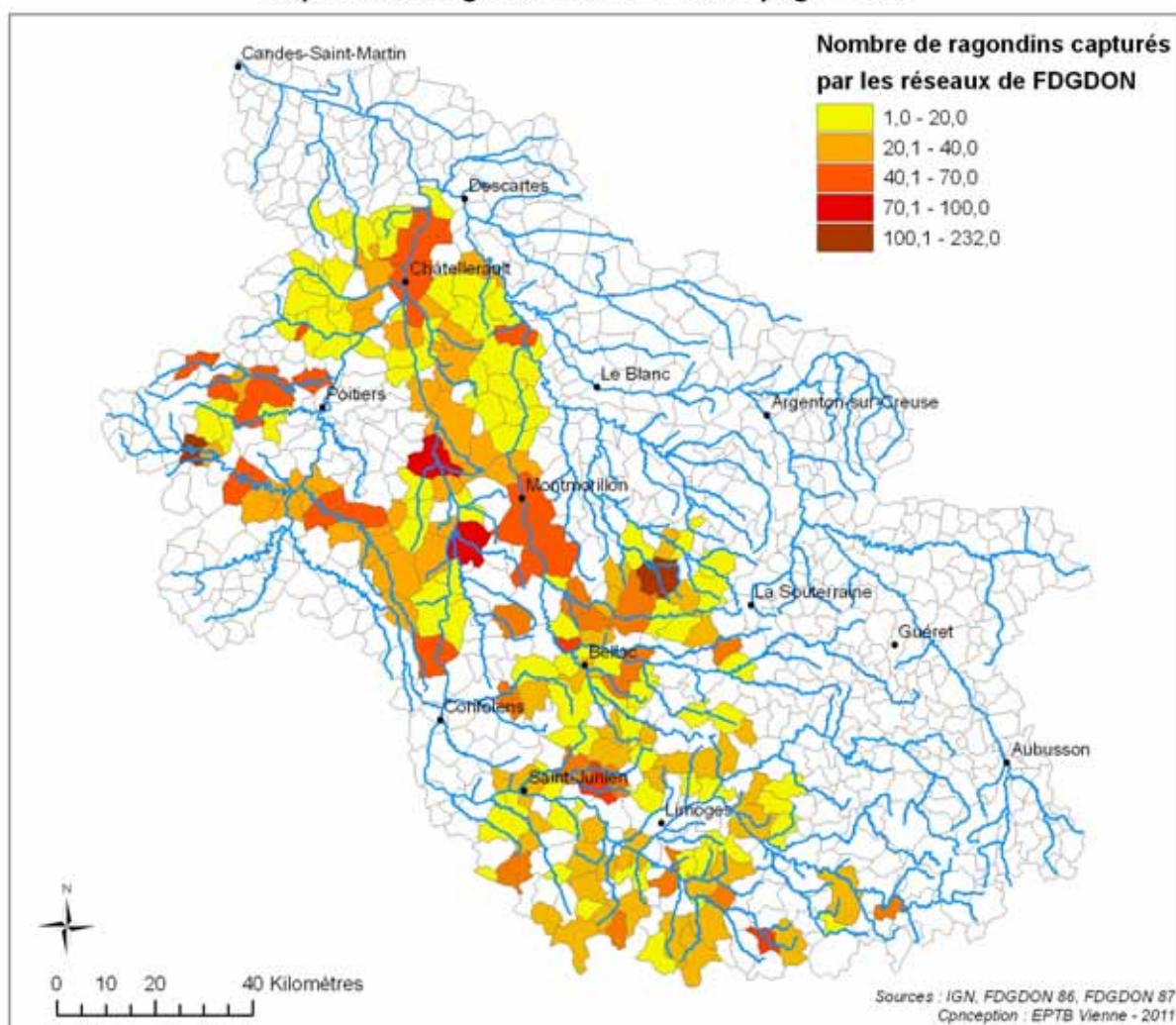
En 2010, les données n'ont été collectées qu'auprès des Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Vienne et la Haute-Vienne.

Durant la campagne 2010, la FDGDON de la Haute-Vienne est intervenue sur **110 communes** du département contenues dans le bassin de la Vienne. Cette campagne de piégeage organisée et coordonnée par le FDGDON 87 a permis de capturer **2 010 ragondins**, sur ces communes.

La campagne 2010 est marquée par une légère diminution des animaux prélevés par rapport à l'année précédente. En effet, les campagnes régulières de piégeage ont permis de diminuer les densités de population de ragondins.

La FDGDON de la Vienne est intervenue sur **107 communes** situées sur le bassin de la Vienne. Elles ont permis de capturer **3 263 ragondins**. Le nombre de communes sur lesquelles est intervenu la FDGDON 86 a augmenté, le nombre de ragondins capturés est donc plus important que la campagne précédente.

Captures de ragondins durant la campagne 2010



M2. Écologie et Biodiversité

M2.3. Plantes invasives

✓ Commentaire général :

Le principal problème posé par les espèces envahissantes est une atteinte directe à la biodiversité. En effet, de nombreuses espèces envahissantes sont très compétitives et ont tendance à évincer les plantes et animaux indigènes, soit par prédation directe, soit en leur transmettant des parasites ou des maladies, soit, enfin, en les privant totalement du milieu qui leur est indispensable (oxygène, lumière, nourriture, habitats privilégiés...).

✓ Bases de données, structures en charge : ORENVA, CBNMC Limousin

✓ Caractéristiques du bassin :

Les principales plantes invasives présentes sur le bassin sont :

- Jussies
- Renouée du Japon,
- Buddleia de David,
- Myriophylle du Brésil,
- Balsamine ou Impatience des jardins,
- ...

L'ensemble du bassin est concerné par la présence de plantes invasives.

La Jussie et la Renouée du Japon sont les espèces les plus inventoriées que ce soit sur l'ensemble du territoire ou de façon plus ponctuelle. La situation est plus contrastée concernant le Buddleia et la Balsamine. Le Myriophylle est quant à lui présent ponctuellement.

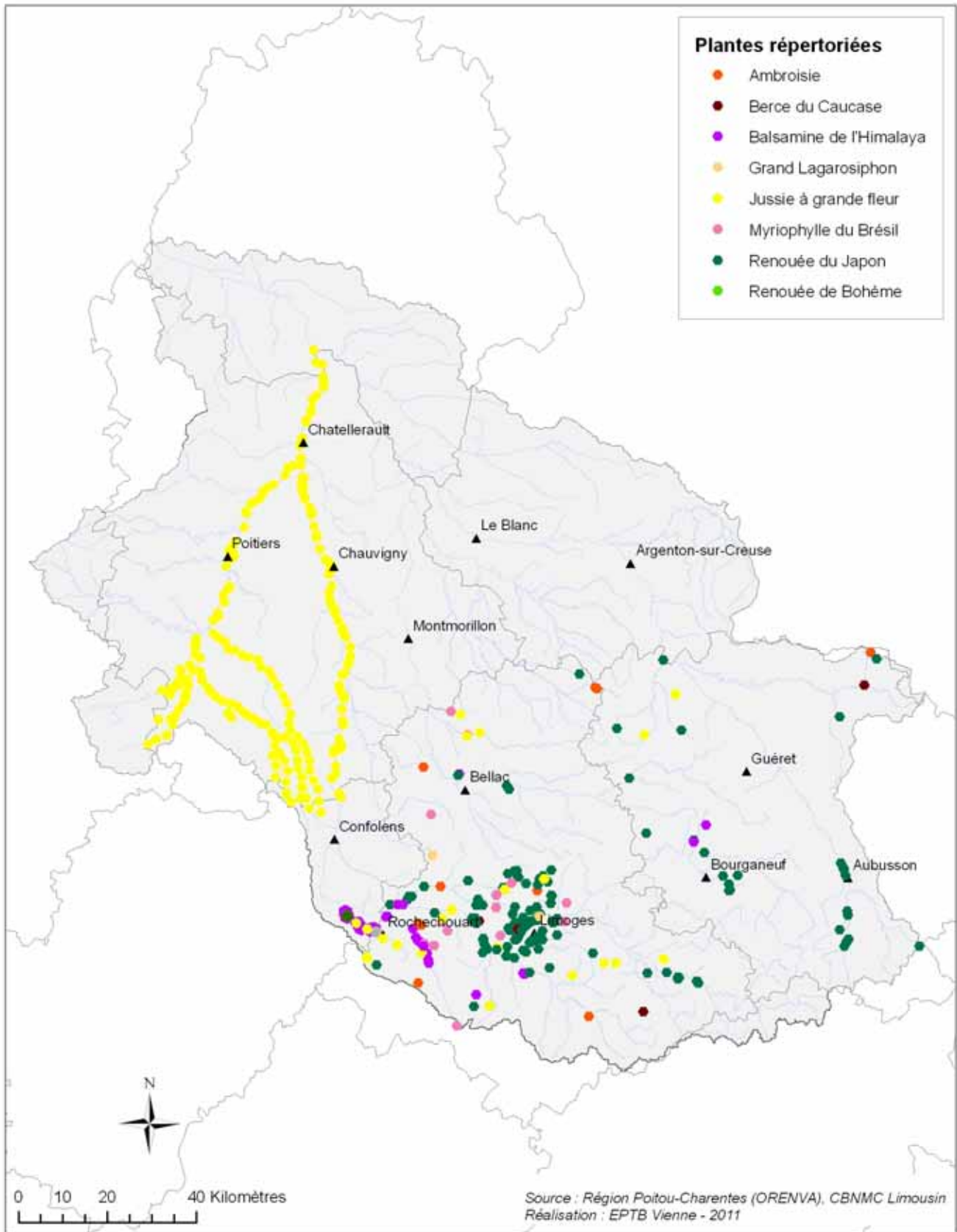
La carte suivante présente les données issues du Conservatoire Botanique National du Massif Central et de l'Observatoire Régional des plantes envahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes (ORENVA). Les inventaires du CBNMC sont issus de relevés botaniques amateurs faisant partis du réseau du conservatoire national.

Les données de localisation sur la Région Poitou-Charentes, issues de l'ORENVA, ne sont pas des données exhaustives mais sont issues des inventaires effectués par les opérateurs de terrain (syndicats de rivière principalement) et transférés à l'ORENVA.

Par ailleurs, l'EPTB Vienne anime un dispositif de coordination de la lutte contre les plantes invasives sur le bassin de la Vienne, en partenariat avec les acteurs déjà impliqués dans cette problématique : ORENVA, CBN, syndicats de rivière, CREN, CPIE...

L'objectif de ce dispositif est d'organiser les opérateurs de terrain dans le suivi et la lutte contre ces espèces à une échelle cohérente, celle du bassin de la Vienne et d'orienter les interventions des maîtres d'ouvrage sur les secteurs les plus problématiques.

Plantes invasives inventoriées entre 2000 et 2010 en Limousin, et en 2010 en Poitou-Charentes



M2. Écologie et Biodiversité

M2.4. Caractérisation des zones humides

✓ Commentaire général :

Durant l'année 2007/2008, un recensement des zones à dominante humide a été engagé sur le périmètre du SAGE Vienne. Cette étude servira de base pour une meilleure prise en compte des zones humides et la mise en œuvre d'une politique de gestion.

✓ Base de données ou structure en charge :

CREN, CBNMC, ..., Région Limousin, EPTB Vienne.

✓ Caractéristiques du bassin :

Un inventaire cartographique des zones à dominante humide (ZDH) à l'échelle de l'intégralité du périmètre du SAGE Vienne et de la Région Limousin (bassin Loire Bretagne), a été réalisé par le bureau d'étude Image-Consult. Sa réalisation est basée sur une méthode de prédétermination des zones potentiellement humides par la réalisation de masques numériques (topologie, hydrographie...), de calages de terrain et de photo-interprétation assistée par ordinateur.

Les zones à dominante humides du territoire du SAGE Vienne et de la région Limousin (partie du bassin Loire-Bretagne) représentent 116 216 ha soit 8,98% de la zone d'étude. Néanmoins, on peut considérer que les zones à dominante humide de type 7 (71 et 72) ont irrévérablement perdu leur rôle de zone humide vu les caractères urbains de ce type.

La majeure partie des zones à dominante humide de ce secteur, sont constituées de prairies, de formations forestières et de tourbières (respectivement 61,83%, 27,62% et 5,19% des ZDH). Ces unités suivent de manière assez proche le réseau hydrographique.

En ce qui concerne la fiabilité des résultats :

- le caractère humide est confirmé dans 92 % des cas ;
- le critère de « typologie » est en adéquation dans 90 % des cas avec d'autres inventaires de terrain réalisés sur le territoire.

Cet inventaire est disponible sur le site internet de l'EPTB Vienne (www.eptb-vienne.fr).

Tourbière sur le Plateau de Millevaches en Limousin



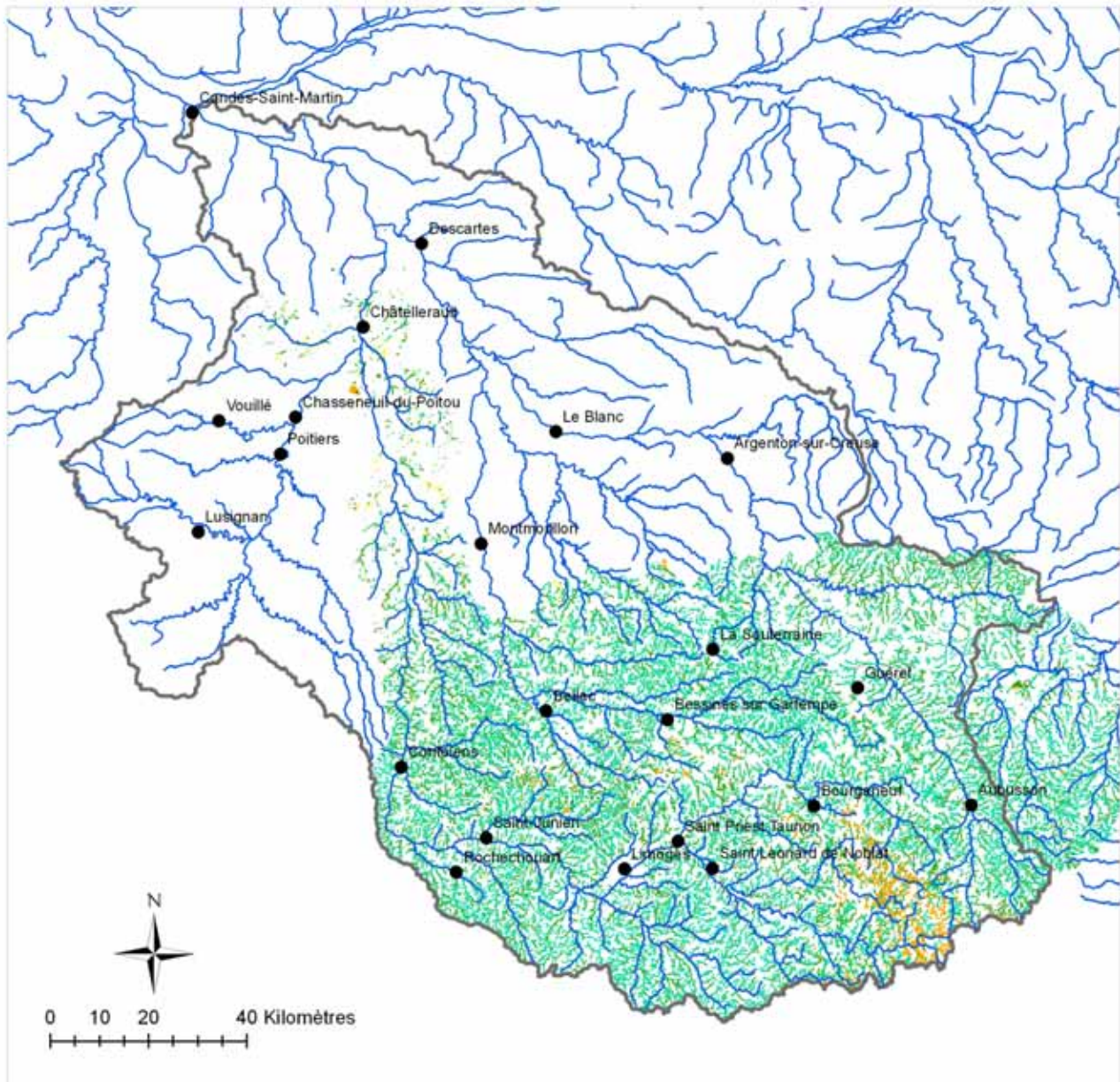
**Tableau de caractérisation des zones humides sur le périmètre du SAGE Vienne et de la région
Limousin (partie du bassin Loire-Bretagne)
(source : Inventaire des zones à dominante humide, 2008)**

Code	Typologie	Superficie (ha)	Pourcentage relatif au territoire	Pourcentage relatif aux zones à dominantes humides
0	Indéterminé	27,8	0,0021	0,024
21	Boisements à forte naturalité	32099,9	2,4812	27,621
22	Boisements artificiels-plantations (peupliers, résineux, autres)	933,7	0,0722	0,803
31	Prairies humides naturelles à jonc	71858,2	5,5544	61,832
32	Prairies humides naturelles à molinies et autre	32,7	0,0025	0,028
40	Tourbières, landes humides et bas-marais acides	6036	0,4666	5,194
51	Roselières	3,7	0,0003	0,003
52	Magnocaricaies	21,2	0,0016	0,018
53	Mégaphorbiaies	1296,9	0,1002	1,116
54	Ceinture de végétation méso- à eutrophe de bord d'étang	162,7	0,0126	0,140
60	Terres arables	3176,9	0,2456	2,734
71	Zones bâties	195,3	0,0151	0,168
72	Autres : zones artificialisées	360,6	0,0279	0,310
80	Mosaïques d'entités humides de moins de 0,1 ha	10,3	0,0008	0,001
Total		116216	8,98	100

Les Zones à dominante humide

Typologie

	Indéterminée		Roselières
	Boisements à forte naturalité		Magnocaricaies
	Boisements artificiels - plantations		Mégaphorbiaies
	Prairies humides naturelles à jonc		Ceinture de végétation méso- à eutrophe de bord d'étang
	Prairies humides naturelles à molinies et autre		Terres arables
	Prairies humides artificielles		Zones bâties
	Tourbières, landes humides, bas-marais acides		Zones artificialisées
			Mosaïques d'entités humides de moins de 0,1 ha



Sources : Région Limousin, IGN
Conception : EPTB Vienne - Mars 2009

M2. Écologie et Biodiversité

M2.5. Dégradation des zones humides

✓ Commentaire général :

Durant l'année 2008, un recensement des zones humides a été réalisé sur le périmètre du SAGE du bassin de la Vienne. Cette étude permet d'établir un point zéro de la situation des zones humides.

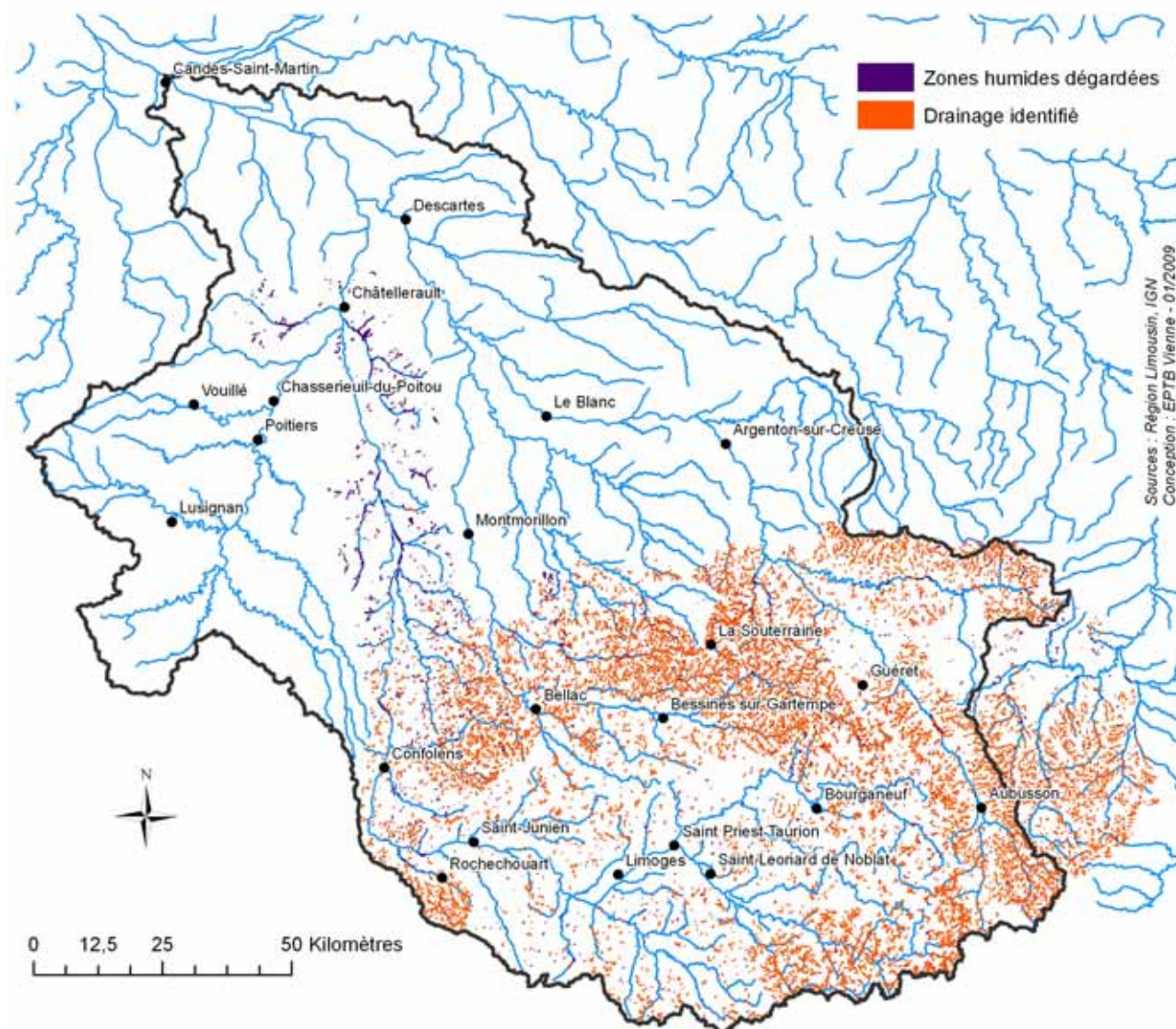
✓ Base de données ou structure en charge : Structure porteuse.

✓ Caractéristiques du bassin :

Les zones humides drainées sont particulièrement abondantes sur le secteur du Montmorillonnais, sur le sud ouest du périmètre du SAGE en raison notamment des politiques locales incitatives en faveur de ces pratiques et sur le bassin de la Creuse autour de la Souterraine.

Les zones humides dégradées correspondent essentiellement à la mise en culture de terrains hydromorphes. Elles sont localisées principalement sur la Vienne aval.

Les Zones humides dégradées



ZONAGES, PROGRAMMES ET STRUCTURES DE GESTION DE L'EAU



Arrachage Jussies (© RIVE Vienne)



Abreuvoir (© EPTB Vienne)



Passe à poissons (© EPTB Vienne)



Débardage à cheval (© Syndicat Monts et Barrages)

GE1. Zones de rejets réglementés (zones sensible et vulnérable)

✓ Commentaire général :

Selon la directive du 12 décembre 1991, dite « directive nitrates », des mesures de lutte contre la pollution par les nitrates d'origine agricole doivent être mises en place dans les zones vulnérables aux nitrates.

La directive du 21 mai 1991 relative aux traitements des eaux résiduaires urbaines impose le renforcement du traitement des eaux rejetées par les agglomérations situées en zone sensible à l'eutrophisation, en astreignant les collectivités à des obligations de traitement renforcé des eaux usées en phosphore et en azote (meilleure efficacité épuratoire).

✓ Base de données ou structure en charge : AELB.

✓ Caractéristiques du bassin :

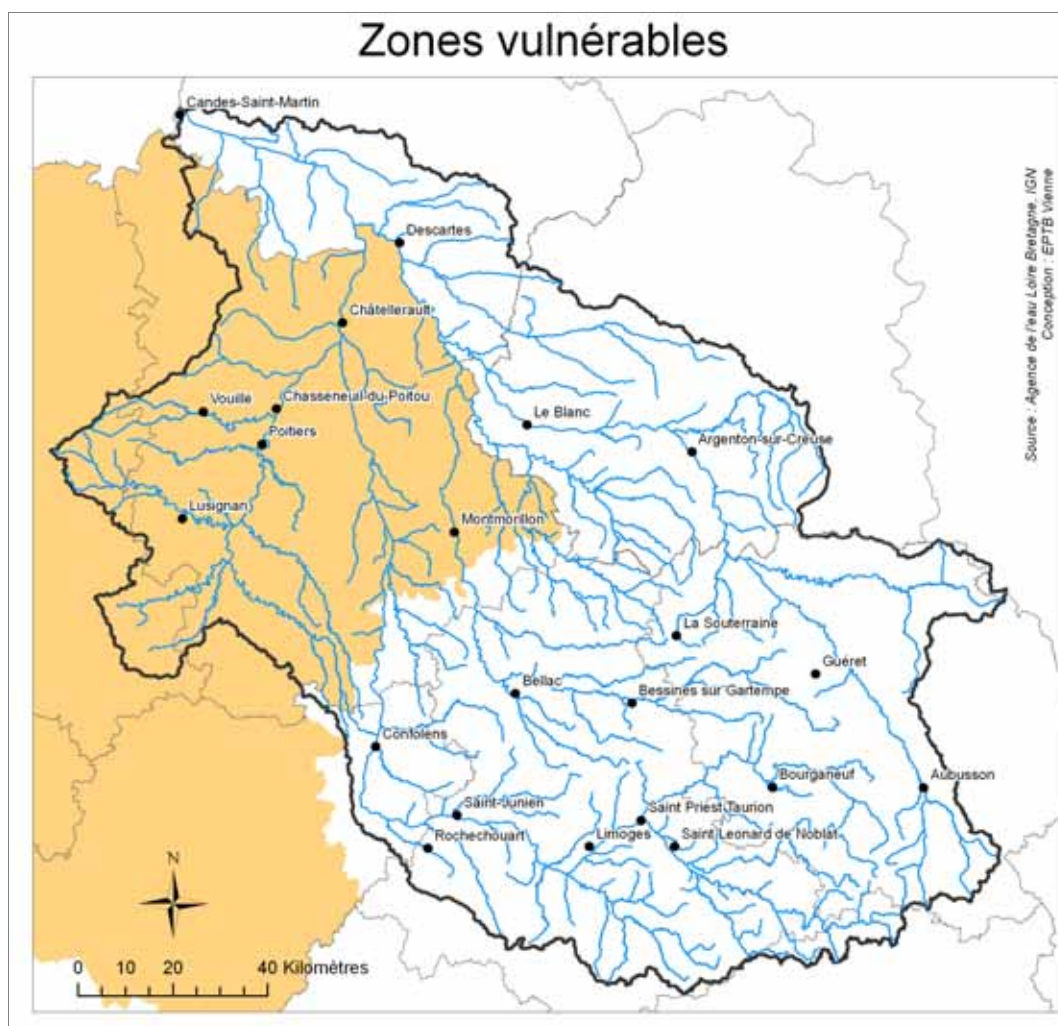
Zones vulnérables aux nitrates :

Sur le bassin de la Vienne, il existe une zone vulnérable aux nitrates qui débute sur le département de la Vienne près de Chardes et s'étend sur le bassin du Clain et sur l'aval du bassin de la Vienne.

Ce secteur fait l'objet d'un programme d'actions en zone vulnérable (4^{ème} depuis juillet 2009) définissant notamment des mesures de réduction de fuite de nitrates à appliquer par les agriculteurs.

Zones sensibles à l'eutrophisation :

Par l'arrêté du 9 janvier 2006, le préfet coordonnateur de bassin a désigné l'ensemble du bassin Loire Bretagne (à l'exception du littoral vendéen) en zones sensibles. Le bassin de la Vienne est donc intégralement classé en zone sensible. Cet arrêté demande la mise en œuvre d'un traitement plus rigoureux (azote et phosphore) pour les agglomérations de plus de 10 000 EH avant le 9 janvier 2013.



GE2. Procédures de prévention des risques d'inondation

✓ Commentaire général :

La crue de 1960 reste sur le bassin de la Vienne, la crue qui a marqué ces cinquante dernières années et a provoqué de nombreux dégâts. Sur les affluents, il faut noter l'inondation de juillet 1993 sur l'Aurence (ruissellement urbain très important) et celle de septembre 1993 sur la Briance (crue centennale).

✓ Base de données ou structure en charge : DREAL.

✓ Caractéristiques du bassin :

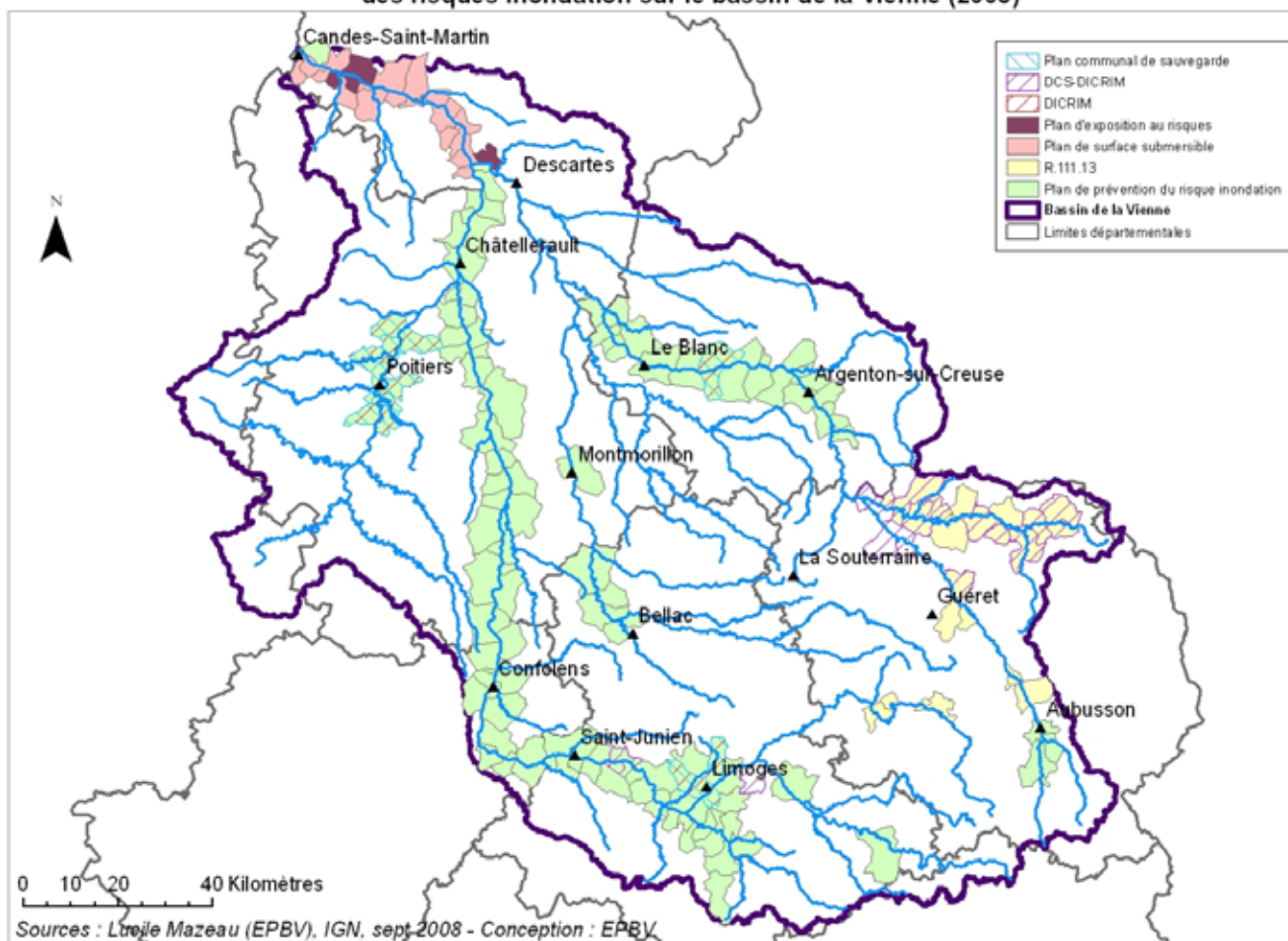
Le bassin de la Vienne compte 317 atlas de zones inondables (AZI), et 116 Plan de Prévention de Risques Inondation (PPRI) (représente 13% des communes du bassin).

En 2008, un diagnostic de la gestion du risque d'inondations sur la bassin de la Vienne (Clain, Creuse, Gartempe, Vienne) a été réalisé. Ce diagnostic révèle que près de 16 000 personnes sont potentiellement exposées au risque d'inondations, dont environ 5 010 personnes sur le bassin de la Vienne. Parmi les communes fortement exposées, 8 ont une grande superficie de leur centre ville dans le périmètre d'expansion des crues :

- Sur la Vienne : Confolens et Chabanais (dpt 16), Valdivienne et Chauvigny (dpt 86),
- Sur la Creuse : Aubusson (dpt 23), Argenton-sur-Creuse et Le Blanc (dpt 36) ,
- Sur la Gartempe : Montmorillon (dpt 86).

Dans l'ensemble, la Vienne est déjà bien couverte par des plans de prévention. La Vienne en amont de Limoges reste pour l'instant sans procédure « risques ». Les bassins de la Creuse et du Clain restent peu couverts.

Les communes disposant de documents de prévention des risques inondation sur le bassin de la Vienne (2008)



GE3. Programmes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

✓ Commentaire général :

Sur le territoire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne il existe différents types de contrats de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

• **Les contrats territoriaux**

Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques.

Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

• **Contrat de rivière**

Un contrat de rivière est un outil opérationnel dédié à la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant.

Comme les SAGE, il fixe des objectifs de qualité des eaux, de valorisation des milieux aquatiques et de gestion équilibrée de la ressource en eau. Il prévoit de manière opérationnelle les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs, en désignant un maître d'ouvrage, et en définissant un programme d'actions sur 5 ans, un mode de financement, les échéances des travaux... Cependant contrairement au SAGE, le contrat de rivière n'a pas de portée juridique.

• **Contrats de restauration et d'entretien**

Les SAGE et les Contrats de Rivière ne sont pas les seuls outils de gestion de l'eau. Des Contrats de Restauration et d'Entretien (CRE) peuvent être mis en place plus localement.

Par ailleurs, tous les cours d'eau ne sont pas gérés par ces outils. Sur certains d'entre eux une réflexion est engagée afin de faire émerger l'outil adapté au contexte local comme sur les bassins du Goire et de l'Issoire.

A noter que depuis 2010 les CRE sont progressivement substitués par des contrats territoriaux.

✓ **Base de données ou structure en charge : AELB, Banatic.**

✓ Caractéristiques du bassin :

Le bassin de la Vienne est couvert par de nombreux programmes d'action de gestion de l'eau et des milieux aquatiques comme les Contrats territoriaux, les contrats de rivières, les contrats de restauration et d'entretien des cours d'eau ou des zones humides...

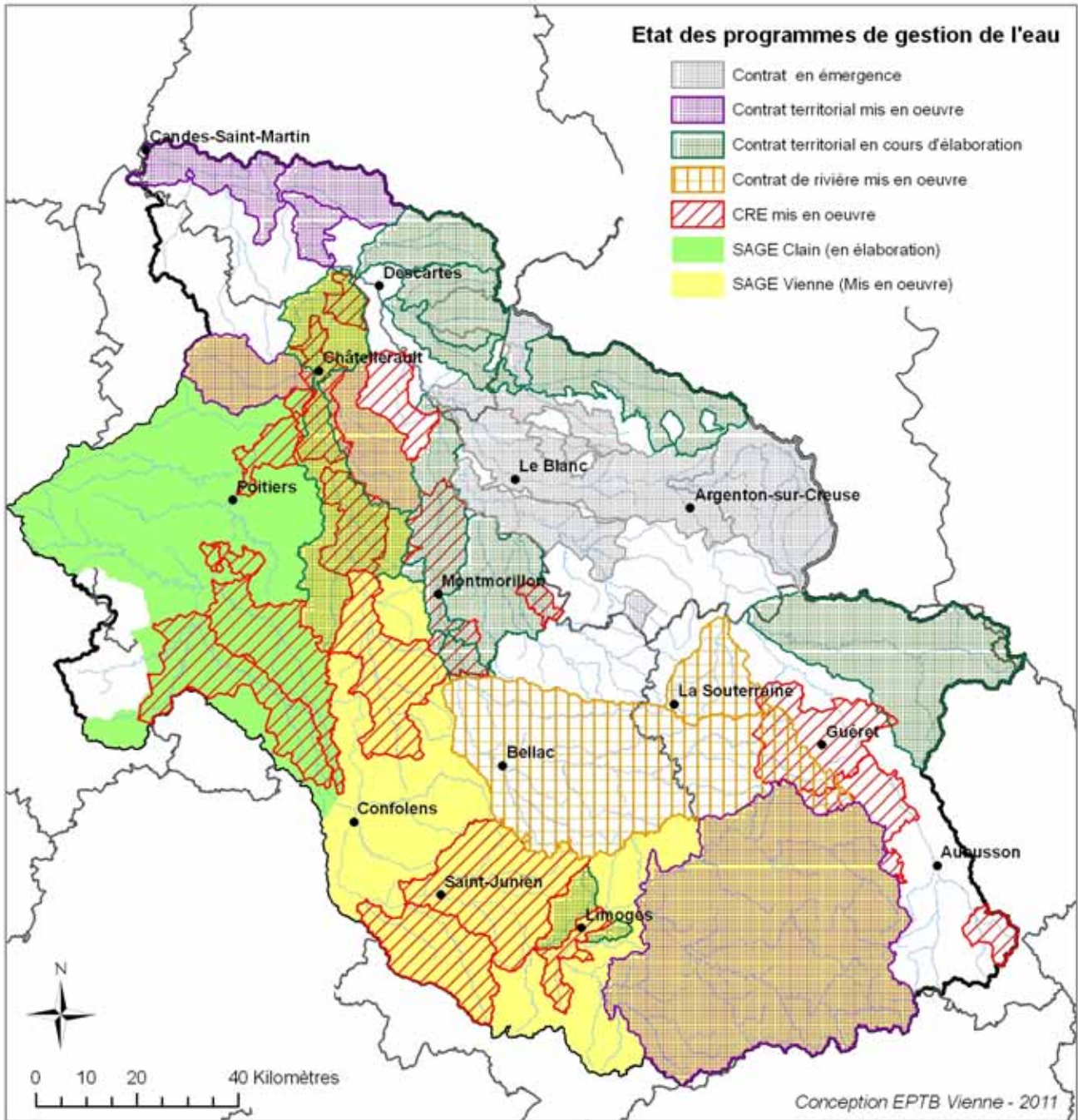
Programmes d'action de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

	Mis en œuvre			En cours d'élaboration ou d'émergence		
	Nombre	Superficie totale (km ²)	Part sur le bassin de la Vienne	Nombre	Superficie totale (km ²)	Part sur le bassin de la Vienne
Contrats territoriaux	7	4 006	19,0%	10	4 731	22,4%
CRE	11	3 833	18,1%	0	0	0,0%
Contrats de rivière	1	253	1,2%	1	1 716	8,1%
<i>Total</i>	19	8 092	38,3%	11	6 447	30,5%

Programmes de planification de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

	Mis en œuvre			En cours d'élaboration ou d'émergence		
	Nombre	Superficie totale (km ²)	Part sur le bassin de la Vienne	Nombre	Superficie totale (km ²)	Part sur le bassin de la Vienne
SAGE	1	7 048	33,4%	1	2 885	13,7%

Programmes de gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne en 2010



GE4. Structures et compétences transférées

✓ **Commentaire général :**

De nombreuses communes du bassin de la Vienne sont regroupées en intercommunalités « de projet », c'est-à-dire en communautés de communes (CC) ou d'agglomération (CA).

Les compétences concernant « l'eau potable » et « l'aménagement des rivières » sont souvent gérées par les Syndicats intercommunaux, les CC et CA ou par des communes isolées.

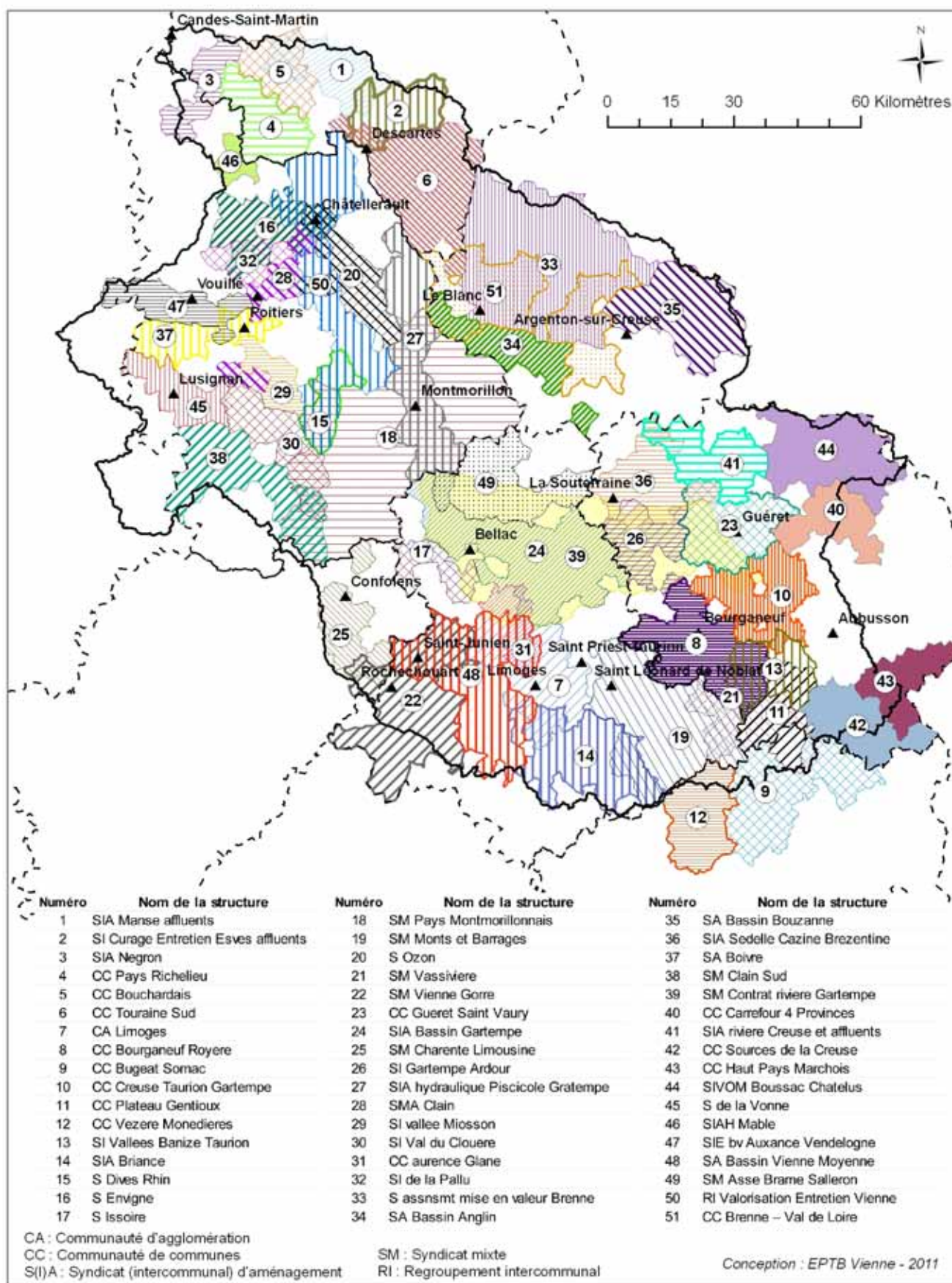
✓ **Base de données ou structure en charge : Préfectures, DDT, Départements.**

✓ **Caractéristiques du bassin :**

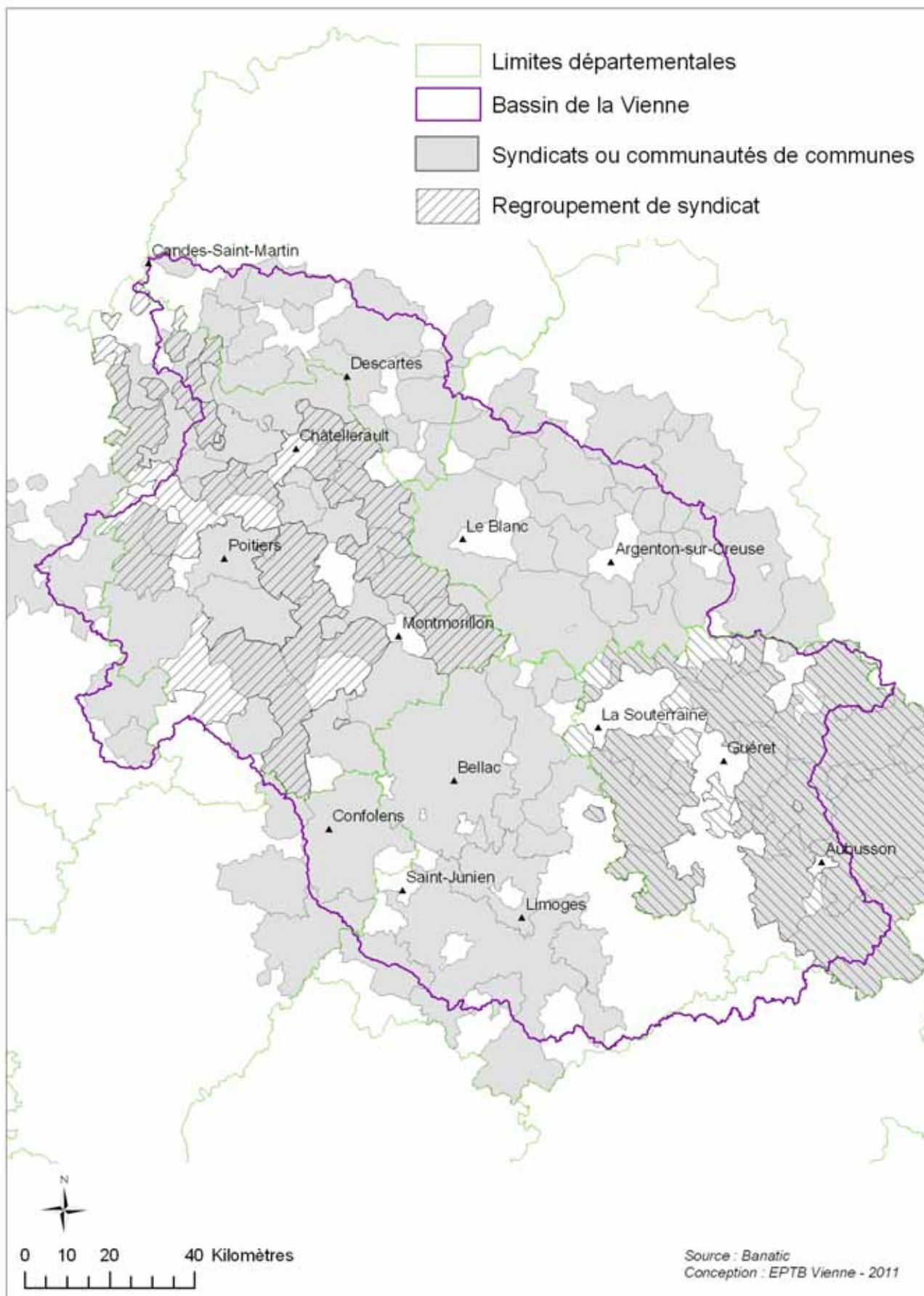
Le bassin de la Vienne est couvert par de nombreux syndicats de rivière et autres collectivités et regroupement de collectivités ayant la compétence rivière ou eau potable.

cf. cartes suivantes

Structures à compétence aménagement rivière sur le bassin de la Vienne



Répartition des structures intercommunales à compétence "eau potable"



Etablissement Public
du Bassin de la Vienne

Etablissement Public du Bassin de la Vienne
3 place du 11 novembre
87220 FEYTIAT
Tél. : 05.55.06.39.42 - Fax. : 05.55.30.17.55
www.eptb-vienne.fr

Les partenaires de l'EPTB Vienne



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

